

Accepter le temps libre ?

Alain Lipietz

Porte-Parole de la Commission Economie des Verts



L'écologie se définit comme un projet de société. On ne peut en occulter l'aspect économique. Parmi les "propositions-vedettes", on retient surtout le partage du temps de travail, qui part d'une idée déjà discutée dans les années 70 mais rendue plus actuelle par le gonflement du chômage dans les pays de l'OCDE.

Directeur de recherche au CNRS, Alain Lipietz expose ici les modalités d'application de cette partie phare du programme vert, tout en la replaçant dans une analyse globale du rapport des sociétés contemporaines à leur environnement.

■ **Le bureau des élèves :** Dans le programme économique des Verts, une proposition préoccupe particulièrement l'opinion publique, celle du partage du temps de travail. Celui-ci peut-il réellement réduire le chômage et signifie-t-il moins de consommation et de pouvoir d'achat ?

□ **Alain Lipietz :** "Le partage du travail signifie deux choses. Premièrement une réduction massive de la durée du temps de travail, concrètement 35 heures hebdomadaires immédiatement et par la suite une réduction régulière permettant d'atteindre les 30 heures au début du siècle prochain. Les effets que l'on peut en attendre ont été longuement étudiés au début des années 80, au moment où l'on en parlait beaucoup. Mais il s'agit d'une tendance historique : la durée du travail a continuellement baissé depuis le début du siècle, avec une accélération durant la période 1968-1978, où l'on a gagné une heure par semaine tous les ans.

On sait que la réduction d'une heure de la durée de travail tous les ans sauve 250 000 emplois au bout de 3 ans. Par exemple si l'on passe de 39 à 38 heures tout de suite, on sauve environ 80 000 emplois cette année, et 150 000 l'année suivante. Mais si vous faites une règle de trois vous obtenez 500 000 emplois créés, c'est-à-dire beaucoup plus. Alors pourquoi un tel chiffre ?

C'est qu'en réduisant la durée du travail, l'intensité de celui-ci augmente. La tendance patronale consiste à faire faire aux salariés le même travail en une heure de moins. D'autre part, il faut bien préciser que cela sauve des emplois, mais ne fait pas baisser le chômage d'autant, en particulier à cause d'un phénomène de flexion : à chaque fois que des emplois sont créés, cela attire des gens qui n'étaient pas demandeurs d'emploi et qui le deviennent. C'est-à-dire

qu'avec quatre heures de travail en moins on obtient un nombre de chômeurs inférieur d'un million à ce qu'il aurait été si la réduction n'avait pas eu lieu.

Bien entendu, cela fonctionne à certaines conditions. Il faut préserver autant que faire se peut la profitabilité et la compétitivité des entreprises. On doit donc éviter deux situations extrêmes, c'est-à-dire 35 heures payées 35 heures et 35 heures payées 39 heures. Dans le premier cas, avant que d'autres soient embauchés, ceux qui travaillent gagnent 10 % de moins, ce qui provoque un choc sur la demande, un choc récessionniste. Dans le deuxième cas, celui d'une compensation salariale intégrale, on a soit un choc inflationniste, soit un choc sur les profits. Les calculs montrent que la compensation optimale se situe à 70 % en moyenne, mais elle ne devrait pas être la même pour tout le monde. Nous sommes pour le maintien intégral du salaire jusqu'à 1,7 fois le SMIC, c'est-à-dire la médiane, et au-dessus une baisse graduée. D'ailleurs c'est la seule chose qu'un gouvernement puisse faire puisque la seule arme contraignante, c'est le SMIC."

■ **Et pour les gens qui gagnent plus de 1,7 fois le SMIC, comment cela se passe-t-il ?**

□ "Un Etat peut jouer, soit sur le SMIC, soit sur sa politique salariale dans la fonction publique, pour avoir un effet de sifflet sur la zone située au-dessus de 1,7 fois le SMIC, avec une baisse du temps de travail de 10 %.

En moyenne les salariés perdraient 3 % de leur pouvoir d'achat, c'est-à-dire qu'ils se trouveraient reportés un an et demi en arrière, mais la baisse irait jusqu'à 10 % pour les hauts salaires, ce qui ramènerait l'échelle des salaires à ce qu'elle était au début

des années 80, à un écart encore 2 à 3 fois plus important que ce qu'il est en Allemagne."

■ *Quelle leçon tirez-vous de l'expérience de 1982 où la baisse de la durée du temps de travail, conjuguée aux départs massifs en préretraite n'a pas fait baisser le chômage, comme on l'escomptait ?*

□ "Nous nous trouvions dans la pire récession de l'après-guerre. On estime pourtant que la seule diminution d'une heure a permis de sauver quelque 70-80 000 emplois la première année, ce qui était conforme aux calculs économétriques de l'époque.

Pour les départs en préretraite, le calcul est plus difficile à effectuer. J'y étais personnellement opposé tout en étant favorable à l'abaissement de l'âge de la retraite. Il faut noter la substitution qui s'est opérée entre l'abaissement de l'âge de la retraite et la pratique antérieure des départs en préretraite. Il est difficile de réaliser des calculs économétriques sur des points isolés comme celui-ci.

Maintenant, procéder à une réduction de quatre heures d'un seul coup aura un effet plus brutal et peut-être l'augmentation de productivité sera plus faible car on ne travaillera pas autant qu'en 39 heures, mais peut-être sera-t-elle plus forte car on sait que la productivité baisse beaucoup dans les dernières heures, en particulier dans les bureaux.

Alors pourquoi peut-on compenser à 70 % les heures perdues au niveau du salaire ? Pour plusieurs raisons. La première déjà évoquée est l'augmentation importante de la productivité. La deuxième est qu'avec un million de salariés de plus, (ce qui correspond peut-être à 500 000 chômeurs de moins), on peut baisser le taux de cotisations sociales du fait de l'augmentation du nombre de cotisants et de la diminution du volume des pensions versées."

■ *Ne verra-t-on pas surgir certains problèmes pratiques, comme un énorme besoin d'investissement en matériel, en nouveaux bureaux ?*

□ "Si bien sûr, c'est la raison pour laquelle il faut être vigilant à ne pas entraver la profitabilité des entreprises. Dans un livre que j'ai écrit en 1984 j'avais calculé le coût de la création d'un million d'emplois, en tenant compte de la moyenne du coût en capital fixe par personne. On obtenait environ cinq fois l'investissement net de l'époque.

Autrement dit on ne peut pas créer ces postes de travail uniquement en investissant pour créer ces postes, on est obligé de faire travailler plus de personnes sur les équipements existants. Cela suppose l'extension du travail posté et là deux cas de figure se présentent. Pour les gens qui avaient déjà un travail posté, c'est beaucoup plus agréable, on préfère faire les 4 x 6 que les 3 x 8. En revanche pour les autres, certains devront pratiquer le travail par équipes successives. Il faut donc reconnaître qu'un aménagement de la durée du travail est nécessaire.

En Allemagne, où ils sont pratiquement arrivés à 35 heures, ils ont dû se poser la question étant donné que les gens travaillant de moins en moins, des commerces fermaient à trois heures ou même plus tôt. Les syndicats ont donc négocié une autre forme d'organisation du travail, ce qui a été possible grâce à leur rigueur et à leur organisation. D'une manière générale pour la société française la revendication des Verts apparaît très radicale, alors que l'Allemagne en offre quasiment un exemple d'application."

■ *Les cadres qui souffrent déjà beaucoup de la récession en cours (stagnation de pouvoir d'achat, risques de chômage accrus) vont-ils accepter un tel programme ?*

□ "Concrètement, ce sont eux qui l'acceptent, comme le montrent les enquêtes du CREDOC sur l'acceptabilité de la réduction de la durée du travail, en entendant par "cadres" une catégorie large allant des professions intermédiaires aux cadres supérieurs. Pour ces derniers d'ailleurs, ça n'a aucun intérêt lorsqu'on fait des mesures en termes hebdomadaires car ils travaillent plutôt soixante que trente-neuf heures. Ce qui peut les intéresser ce sont les années sabbatiques.

D'une façon générale, on raisonne en hebdomadaire dans les modèles économétriques mais il est bien évident qu'une formule "à la carte" est souhaitable. Même si les entreprises y sont quelque peu réticentes parce que c'est compliqué, il faudra obtenir une négociation de la répartition des 35 heures dans l'année. Pour la plupart des gens le système hebdomadaire restera dominant, cependant pour les cadres le développement des années sabbatiques laisserait un large champ libre.

Les cadres moyens, professions intermédiaires, paraissent les plus réceptifs à l'idée de la réduction du temps de travail. On compte d'autre part sur le dépassement d'un effet horizon, c'est-à-dire que la plupart des gens, tant qu'ils n'y ont pas été forcés sont contre. Une fois qu'ils y ont goûtés, ils ne songent plus à revenir en arrière. C'est le problème classique des gens qui perdent leurs heures supplémentaires : ils commencent par pousser des hurlements et c'est normal car ils se sont endettés en fonction de ce qu'ils gagnaient avec ces heures supplémentaires. Mais une fois qu'ils se sont adaptés ils adoptent un autre style de vie et ne remettent pas en cause le changement."

■ *A court terme n'est-on tout de même pas bien obligé de tenir compte de la récession en cours ? Les cadres, déjà éprouvés, peuvent-ils supporter une baisse de 5 ou 10 % de leur pouvoir d'achat ?*

□ "C'est évidemment difficile. Mais vaut-il mieux perdre momentanément ces 5 ou 10 % ou risquer de perdre son emploi ou voir ses enfants menacés par le chômage ? Le problème est qu'un seul coût seule-

ment est monté en épingle, on ne mesure pas que les gens paient déjà très largement le chômage. Ils le paient par les cotisations sociales pour l'UNEDIC ou les impôts qui sont en partie affectés à la création d'emplois (Fonds national pour l'emploi). Les gens ne s'aperçoivent pas combien le chômage leur coûte : la cotisation UNEDIC passe presque inaperçue dans le bulletin de salaire, les impôts forment une masse dont on ne connaît pas très bien la destination.

On constate aujourd'hui un net regain d'intérêt pour la question de la durée du travail comme le montrent les récents articles dans la presse ou le ralliement de FO aux 35 heures. Pourquoi ?

On a vécu pendant les années de reprise de l'activité, c'est-à-dire de 1986 à 1990, sur l'idée, encouragée par la légère baisse du taux de chômage en France, qu'il suffisait que la croissance soit soutenue pour le résorber. On se rend compte que c'était illusoire. Pour revenir à la question des cadres, je dois dire qu'il me semble en France grotesquement payés. L'excès de salaire des cadres par rapport à la moyenne dans les années 80 est un processus de tiers-mondisation, déjà observé aux Etats-Unis. Les six années d'études correspondant à ma formation d'ingénieur justifient-elles un écart de salaire de 1 à 5 avec un ouvrier dont on considère qu'il doit avoir le Bac ?"

■ *Même si l'on s'accorde à dire que les salaires des cadres sont trop élevés, les mesures que vous évoquez ne sont-elles pas de nature à décourager l'initiative et l'effort ?*

□ "Cela voudrait dire que les gens ne font des efforts que s'ils ne sont payés en l'occurrence 10 % de plus. Je n'en suis pas convaincu : les cadres sont surtout motivés par l'intérêt de leur travail. Prenons le cas extrême : un cadre gagnant cinq fois le SMIC et devant accepter une réduction de son temps de travail sans compensation salariale. On doit rappeler qu'il se situe dans la tranche d'imposition à 40 %, ce qui réduit la diminution effective à 6 %. Cette baisse de 6 %, qui ramènerait son salaire à son niveau de 1990, va-t-elle l'inciter à retrouver son rythme de travail de 1990 ? D'ailleurs il travaillait sans doute autant en 1990 que maintenant.

Bien sûr, les cadres peuvent faire la grève du zèle parce qu'ils auront l'impression de faire les frais de la solidarité. Mais un cadre qui pense que l'on peut accepter trois millions de chômeurs n'est pas un bon cadre : il ne saura pas animer une équipe de salariés. Cet aspect est très important car on ne peut réparer le rapport d'une société à ses non-travailleurs que si l'on répare aussi le rapport au travail de la société elle-même. Si nous avons un tel mépris pour ces trois millions de chômeurs, c'est que d'une certaine façon il existe un mépris pour la plupart des salariés et que le savoir, la force d'imagination, la capacité de dévouement, en un mot la mobilisation de la ressource

humaine ne sont pas au cœur de la relation de travail au sein de ceux qui travaillent déjà.

Au Japon, en Allemagne ou en Suède, l'optique diffère fortement de celle de notre pays. Dans ces pays, il est grave de perdre un salarié car on perd avec lui une partie du savoir de la firme. En France, l'importance des départs en préretraite montre que l'entreprise considère le salarié plus comme une charge que comme le vendeur du travail qu'il fait. Ainsi de nombreuses entreprises sautent-elles sur l'occasion lorsqu'on leur donne l'autorisation de licencier et ne s'aperçoivent qu'après qu'elles ont perdu du savoir-faire.

Des études fort complètes ont d'ailleurs été réalisées sur la perte massive, désastreuse pour la France, de savoir-faire dans les années 80. Au Japon en revanche on cherche le plus possible à garder le salarié, en proposant par exemple des "retraites-maison" par capitalisation, que le salarié ne peut pas toucher s'il s'en va. Chez Toshiba on sait que la richesse de la firme, c'est son salarié, et qu'elle est perdue s'il s'en va chez un concurrent. On connaît bien la technique de l'emploi à vie mais il existe de nombreux autres mécanismes pour fidéliser le salarié, tous aussi efficaces."

■ *Quel accueil vos propositions reçoivent-elles parmi les grandes entreprises d'une part, les PME d'autre part ?*

□ "Je reçois des lettres de dirigeants de petites entreprises enthousiastes, déclarant qu'ils pratiquent déjà cette organisation novatrice. Cependant cette attitude est loin d'être majoritaire. Les grandes entreprises sont beaucoup plus tenues d'appliquer la loi. Dans la mesure où effectivement on n'entrave pas leur taux de profit, elles acceptent le compromis. Le CNPF, en tant qu'institution représentant le patronat avec un poids très fort des petites entreprises, se prononce contre. Ceci s'explique par le fait que les petites entreprises dans leur majorité n'ont ni les moyens ni l'expérience de l'effet macro-économique de telles mesures et n'en voient que les inconvénients immédiats.

Il est vrai que l'embauche d'un salarié leur coûte cher : elles doivent le chercher et supporter les pertes d'un mauvais choix, d'où un certain immobilisme. On note aussi un effet d'indivisibilité : une entreprise de 9 salariés ne va pas embaucher une personne supplémentaire si on abaisse de 10 % le temps de travail. Dans les faits un certain nombre de petites entreprises travailleront moins mais il y aura plus de petites entreprises. C'est le problème des coiffeurs : dans un quartier où il y a 10 coiffeurs, ce qui veut dire qu'en moyenne 8 étaient présents l'an dernier, 2 ont ouvert et 2 autres ont fermé, un de plus survivra grâce au partage du travail mais tous les autres travailleront un peu moins."

■ *La nouvelle sensibilité écologique en développant le marketing vert offre-t-elle des perspectives de création de nouveaux emplois "verts" ?*

□ "Oui très certainement. De faux gains de productivité, c'est-à-dire des gains qui avaient été réalisés contre la nature, vont disparaître. Par exemple l'agriculture biologique, encore embryonnaire devrait constituer une réserve d'emplois.

Il ne faut pas en attendre monts et merveilles, mais cela va compter. Toutes les politiques qui miseront moins sur les grosses machines, plus sur le travail humain et moins sur le pillage de l'environnement seront créatrices d'emplois. Ainsi, vous pouvez par exemple remplacer des centrales nucléaires par des escouades de gens qui iront améliorer l'isolation thermique des maisons. Ces emplois peuvent être marchands ou non-marchands. De nombreux emplois qui seraient souhaités existent "au noir". Pourquoi ne pas créer un tiers secteur qui serait subventionné en permanence pour réaliser des travaux d'utilité sociale ? Avec la baisse du chômage qui s'en ressentirait, les subventions seraient financées par les sommes qui auraient servi à payer tous ces gens à ne rien faire. Il peut s'agir d'entretenir les forêts, de tailler les haies des bocages, d'aider les personnes âgées, etc... Ces emplois ayant alors un statut dérogatoire les exonérant de cotisations sociales et les subventionnant, les services auxquels ils correspondraient pourraient être proposés à un prix très abordable, lors même que leurs salariés pourraient être payés normalement."

■ *Quant au développement des produits verts, est-il vraiment créateur d'emplois ?*

□ "L'évolution est certes positive mais il faut bien garder à l'esprit que le remplacement d'un "mauvais" produit par un produit vert ne crée pas forcément d'emplois. L'élévation des normes d'antipollution peut générer peut-être 50 000 à 100 000 emplois nouveaux mais pas plus. Ainsi, le remplacement d'une voiture par une voiture recyclable crée-t-il des emplois dans la filière du recyclage mais pas au-delà. D'une façon générale on ne cherche pas la création d'emplois par l'augmentation infinie de la production. Plus que des emplois on entend créer de l'insertion sociale. Même un produit vert consomme de l'énergie, se transforme plus ou moins en déchets, et en définitive reste un produit polluant.

L'expérience de la seconde moitié des années 80 a bien montré que la croissance n'était pas la panacée. La planète ne peut de toute façon plus supporter une telle expansion."

■ *Pour en venir aux aspects internationaux, pensez-vous que l'intégration européenne, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, soit de nature à favoriser une politique écologique ?*

□ "Elle est nécessaire car tous les Etats membres doivent prendre les mêmes mesures sociales et environnementales en même temps. On doit adopter plus de lois sociales et fiscales et accorder plus de pouvoir au Parlement Européen. Malheureusement le traité de Maastricht ne réalise pas l'unification sociale et écologique, domaines dans lesquels subsiste la règle de l'unanimité. Le traité, qui est en fait une constitution européenne, réalise un transfert du national vers le communautaire, ce qui va dans le bon sens mais aussi un transfert de pouvoir du législatif vers l'exécutif, ce qui affaiblit la démocratie.

De plus les critères de convergence de l'UEM obligent les Etats membres traditionnellement "taxistes" à des ajustements brutaux et particulièrement douloureux, comme en Italie. Le "Paquet Delors II", malgré les ambitions affichées, ne fait qu'"éponger", c'est-à-dire qu'il s'attache à corriger les effets néfastes du mode de croissance sans s'interroger sur leurs origines. Il faut attaquer les causes plutôt que les effets. Dans cet esprit, la première version du rapport Mac Sharry était bonne alors que la réforme actuelle de la PAC est désastreuse car elle renforce l'intensification des cultures, pourtant si agressive envers le milieu naturel."

■ *Quelles leçons tirez-vous du sommet de Rio ? Constitue-t-il vraiment une étape historique pour l'environnement ?*

□ "Deux ans déjà avant Rio, la majorité des pays du Nord déclarent qu'on ne peut plus continuer sur cette lancée. Le projet des Etats-Unis était d'empêcher le Sud de se développer, pour ne pas compromettre la biosphère. La réaction du Sud ne se fait pas attendre : ces pays veulent rattraper leur retard et pour ce faire ne peuvent pas se plier aux nouvelles exigences du Nord, qui, après tout, a négligé son environnement pour produire ses richesses.

Les Etats-Unis, malgré leur obstination, ont subi un Viêt-nam diplomatique à Rio. Ainsi a-t-on vu les divers groupes d'intérêts des pays du Sud surmonter leurs antagonismes et faire front en commun. Le Third World Network de Malaisie par exemple a soutenu son gouvernement alors que celui-ci le persécute chez lui. Il est révélateur de constater que les adhérents du mouvement Chipco ont pu se retrouver derrière le gouvernement malais. Un autre exemple : les successeurs de Chico Mendes, en lutte contre les projets du gouvernement de destruction de parties de l'Amazonie, ont également appuyé la délégation brésilienne face aux Etats-Unis, alors qu'ils sont soutenus par plusieurs ONG américaines. Les mouvements populaires du Sud veulent en effet un développement socialement juste et écologiquement soutenable mais un développement quand même !

On mesure désormais l'abîme qui sépare les pays de l'OCDE, où le progrès prend la forme d'un accroissement du temps libre, et les pays du Sud, où l'on se préoccupe d'autosuffisance alimentaire et de drai-

nage des bidonvilles. Mais il faut se garder d'une simplification abusive : ce sont aussi les classes dominantes du Sud qui sont responsables de la dégradation écologique de leurs pays. La bataille sur la biodiversité du Sud se heurte en outre à un épineux problème : qui est propriétaire des forêts, les Etats ou les paysans ?

Enfin les aspects financiers n'ont toujours pas été réglés : l'aide publique au développement n'a toujours pas atteint les 0,7 % prévus, restant limitée à 0,35 % du PNB, alors qu'il faudrait atteindre 2 %. D'autre part il existe aujourd'hui une nécessité de rémunérer les matières premières à un prix qui permette le respect de l'environnement. Un relèvement même substantiel de ces prix n'aurait qu'un impact limité sur le panier de la ménagère du Nord alors qu'il serait d'un grand secours pour nombre de pays étranglés par la dette."

■ *Finally, qu'est-ce que l'écologie pour vous ?*

□ "Je la définirais comme la responsabilité vis-à-vis des effets de composition de nos pratiques individuelles. Elle consiste à prendre en compte les effets des divers systèmes entre eux et à évaluer leurs interactions, à la fois dans le présent et dans le futur, dans la limite des capacités de prévision. Il s'agit ainsi de défendre les droits des gens qui ne sont pas encore

nés et de ceux qui aujourd'hui même sont exclus par les "logiques" purement économiques.

C'est pourquoi la préservation de notre environnement est une nécessité immédiate. On doit sortir d'un point de vue dix-huitiémiste et scientiste. Je rejette la phrase de Descartes, "se rendre maître et possesseur de la nature", et préfère la remplacer par le principe de responsabilité de Hans Jonas."

■ *Le fait que "le droit des générations futures" soit devenu une préoccupation essentielle dans une bonne partie de la classe politique ne témoigne-t-il pas d'une réelle influence actuellement des thèmes écologistes ?*

□ "En effet, il apparaît comme un début de résultat des luttes écologistes. L'écologie, en tant que mouvement social visant à accroître le nombre des ayants droit, voit ses thèmes plus diffusés qu'auparavant. Quand on parle de passéisme, on ironise, les Verts ne proposent pas le retour à des communautés primitives, ils sont en phase avec la civilisation actuelle et de ce point de vue sont aussi des individualistes : ils exaltent l'autonomie des individus. Mais eux n'ont pas oublié que l'homme est un animal social et en plus responsable de la survie des autres êtres vivants."

**Propos recueillis par
Emmanuel Raymond**